

Messieurs du syndicat CGT Latécoère **ce sont bien les élus au Comité d'Entreprise de l'entente FO-CGC qui gèrent le Comité d'Entreprise Latécoère, donc ses budgets. Par leur vote, ce sont les salariés Latécoère qui ont souhaité** qu'il en soit ainsi.

Les salariés versent 1% et la société 2% des salaires en tant que subvention au Comité d'Entreprise ; le budget du CE est ensuite réparti entre frais de **fonctionnement 0.5%**, **payés par l'entreprise, et 2.5% au titre de l'action sociale** payée par les salariés et l'entreprise.

La loi interdit de transférer des sommes **entre le fonctionnement 0.5% et les 2.5% pour l'Action Sociale. Les 1% des salariés** vont directement sur **les budgets de l'Action Sociale** pour preuve :

- l'attestation qui est remise aux salariés qui le demandent
- la revue annuelle des comptes par un expert extérieur au CE, alors que jusqu'à maintenant la loi ne l'obligeait pas

Dans l'action sociale, les salariés retrouvent les prestations du CE et notamment les chèques vacances, les locations à coûts réduits, des billets de cinéma à moins de 4€, des chèques cadeaux de fin d'année, les week-ends, les budgets des sections loisirs et ceux de l'USAL et la liste est encore longue de ce qui a été mis en place et perdure encore.

C'est entre autre par **le bénévolat des élus FO-CGC du Comité d'Entreprise**, qui s'investissent **les week-ends, les soirées** et même **les nuits** pour assurer les séjours des enfants, l'aménagement du patrimoine ou encore l'organisation de manifestations dont **l'ensemble des salariés sont les bénéficiaires, et le bénévolat des différentes sections (USAL, section loisirs ...) que cela est possible.**

La volonté du CE à toujours été de minimiser les frais de fonctionnement au profit de l'action sociale.

OUI, les dépenses de la cérémonie officielle de départ de l'ancien secrétaire du Comité d'Entreprise **font aussi partie du budget de fonctionnement.**

OUI, les élus de l'entente FO-CGC ont honoré par cette manifestation Hervé Costes, l'ancien secrétaire du Comité d'Entreprise, qui a donné de sa personne et géré le Comité d'Entreprise pendant plus de vingt cinq ans : **l'ensemble des salariés reconnaissent** son investissement et sa disponibilité.

Quoi de plus naturel que d'y associer, pour les remercier, **les acteurs anciens et présents qui ont contribué au bon fonctionnement du Comité d'Entreprise pendant ses mandats.**

Cela va des présidences du CE, des gestionnaires du CE, ceux des sections loisirs et USAL qui **n'hésitent pas à s'investir sur leurs temps de loisirs**, aux intervenants extérieurs comme ceux du 1% logement, les mairies de Balma, d'Arnave, professionnels travaillant pour le CE et d'élus de divers CE qui ouvrent leurs portes **pour les salariés Latécoère.**

Toutes ces composantes permettent aux salariés Latécoère d'avoir **un Comité d'Entreprise dynamique aux bénéfices de tous.**

Les élus **de l'entente FO-CGC** l'avaient fait pour le départ de l'ancien secrétaire du Comité d'Entreprise **en 1994.**

Vos prédécesseurs n'avaient pas trouvé à y redire. **Il est vrai que les élections du Comité d'Entreprise avaient déjà eu lieu.**

Donc, trêve de polémiques, conduisez votre campagne en proposant un vrai projet, tout le monde y sera gagnant.